

AFFAIRE N° 22. - Adjudication pour la fourniture de diverses denrées nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver deux dossiers d'adjudication:

- 1°) pour la fourniture des denrées nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires de la Commune;**
- 2°) pour la fourniture de légumes, épices, fruits et salades pour ces mêmes cantines, en ce qui concerne ce dernier vous noterez que nous avons divisé la Commune en deux secteurs pour faciliter la livraison et la mieux contrôler.**

Ces secteurs auraient dû logiquement comprendre d'une part les écoles du centre-ville et de la proche banlieue, d'autre part celles des écarts mais dans ce cas les offres pour les écarts auraient été, en raison de l'éloignement, différentes. Les deux secteurs créés comportent chacun des écoles du centre et des écarts.

Les adjudications auront lieu le 27 Juillet prochain pour les denrées et viandes et le 4 Août pour les légumes et fruits.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.